

Applicable à compter du 17 mars 2026

1. DEFINITIONS ET OBJET DE LA GARANTIE

Définitions :

- « Prix d'Achat Initial » correspond au prix d'achat initial du produit concerné, toute remise attachée au produit déduite.
- « Pourcentage Applicable » correspond au pourcentage à prendre en compte en fonction de l'année de mise en œuvre de la garantie commerciale :
 - Durant la 1^{ère} et 2^{ème} année après la livraison le pourcentage pris en compte est égal à 100 % ;
 - Durant la 3^{ème} année après la livraison le pourcentage pris en compte est égal à 70 % ;
 - Durant la 4^{ème} année après la livraison le pourcentage pris en compte est égal à 50 % ;
 - Durant la 5^{ème} année après la livraison le pourcentage pris en compte est égal à 30 %.
- « Avoir » s'entend comme un avoir émis par Notre Société valable un an à compter de sa date d'émission et utilisable uniquement notre site web « www.ldlc.pro ».

Objet de la Garantie

Cet engagement a pour objet la réparation, le remplacement du produit, l'émission d'Avoir ou toute autre prestation de service en relation avec le produit, ou encore toute exigence énoncée dans la garantie commerciale.

2. QUI EST LE GARANT ?

- Nom : GROUPE LDLC (« LDLC.pro » ou « Notre Société »)
- Coordonnées postales : 2 RUE DES ÉRABLES CS21035 69578 - LIMONEST CEDEX France
- Coordonnées téléphoniques : 04 27 46 60 05
- Autre moyen : <https://www.ldlc.pro/faq/287-nous-contacter/>

3. COMMENT METTRE EN OEUVRE LA GARANTIE COMMERCIALE LDLC.pro ?

En cas de dysfonctionnement, munissez-vous de la facture d'achat du produit concerné et contactez-nous sur <https://www.ldlc.pro/faq/287-nous-contacter/>

Durant les trois (3) premières années après la livraison (gratuitement) ou durant la 4^{ème} et la 5^{ème} année après la livraison (uniquement en cas de souscription payante du Pack Zen Pro) :

- i. D'une réparation si elle est possible, dans la limite d'un montant égal au Pourcentage Applicable sur le Prix d'Achat Initial ;
- ii. À défaut, d'un remplacement sur la base de caractéristiques équivalentes ou supérieures et dans la limite d'un montant égal au Pourcentage Applicable sur le Prix d'Achat Initial ;
- iii. À défaut, d'un Avoir d'un montant égal au Pourcentage Applicable sur le Prix d'Achat Initial.

Lorsque le produit n'est pas réparable et est remplacé ou fait l'objet d'un avoir ou d'un remboursement, le produit retourné est cédé à LDLC.pro.

4. COMBIEN COÛTE LA GARANTIE ?

La garantie commerciale 3 ans est gratuite et s'applique par défaut à tous les produits vendus par LDLC.pro.

Le montant de la garantie commerciale 5 ans, dépendant du montant du panier, est disponible lors de de la simulation de commande et repris sur la facture.

5. QUELLE EST LA DURÉE DE LA GARANTIE ?

Le produit est garanti :

- Les trois (3) premières années par la garantie commerciale
- La quatrième et la cinquième année par le Pack Zen Pro en cas de souscription (payant)

6. QUELLE EST L'ÉTENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE ?

La garantie commerciale est applicable à tous les produits achetés auprès de LDLC.pro quel que soit le pays. En cas changement de localisation géographique par rapport à la commande initiale, les frais de transport aller et retour seront à la charge du client.

7. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS DE GARANTIE ?

Les batteries, sujettes par nature à un vieillissement qui entraîne une baisse de leur autonomie, les accessoires et les pièces d'usures (comme par exemple, clavier, transformateur, charnière d'écran, ventilateur...) ainsi que les consommables, sont garantis dans les durées limites de la garantie initialement proposée par le constructeur.

Les produits d'occasion ou issus de la rubrique « Coin des affaires » vendus par LDLC sont exclus.

Une panne déclarée après la date de fin de garantie n'est pas couverte par la garantie.

Un produit présentant un cas d'exclusion de garantie n'est pas couvert par la garantie, quel que soit le dysfonctionnement rencontré sur le produit.

Cas d'exclusion de la garantie :

- Dommages dus à un vice de matière ou de construction ;
- Panne résultat d'une utilisation non conforme aux préconisations d'emploi du manuel ou normes du fabricant ;
- Panne affectant ou résultant d'une pièce d'usure ;
- Panne affectant ou résultant de l'usage d'un accessoire externe au produit (comme boîtiers de transport, alimentations externes, câbles, télécommandes...);
- Dommages esthétiques causés au produit (comme rayures, marquages, traces d'usures, égratignures ...)
- Dommages résultats d'un choc, d'une altération physique ou d'une cause extérieure (tel que foudre, dégât des eaux, incident nucléaire, ou tout autre cas de force majeure) ;
- Dommages résultats d'une oxydation, définie comme toute corrosion par effet chimique des composants, nuisant à son bon fonctionnement ;
- Identification du produit impossible de par l'absence ou l'effacement, total ou partiel, de son numéro de série ;
- Encrassement du produit suite au non-respect des conditions de nettoyage ou de ventilation ;
- Réparation ou modification du produit par toute personne étrangère à GROUPE LDLC ou au service technique agréé du fabricant.
- Les produits vendus par les revendeurs : seul l'utilisateur final qui achète directement auprès de GROUPE LDLC bénéficie de la garantie commerciale